

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Brilliant II SYBR Green QRT-PCR Master Mix - 1-Step - 10-pack, Part Number 600826

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	: Brilliant II SYBR Green QRT-PCR Master Mix - 1-Step - 10-pack, Part Number 600826		
Réf. (kit chimique)	: 600826		
Référence	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix	600825-51	
	Reference Dye	600530-53	
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	600825-52	

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	: <input type="checkbox"/> Réactif analytique.		
	<input checked="" type="checkbox"/> Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix	20 x 2.5 ml	
	Reference Dye	0.1 ml (100 µl 1 mM)	
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	0.4 ml	

Utilisations non recommandées : Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Agilent Technologies Deutschland GmbH
Hewlett-Packard-Str. 8
76337 Waldbronn
Allemagne
0800 603 1000

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : pdl-msds_author@agilent.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : CHEMTREC®: +(33)-975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix	Mélange
	Reference Dye	Mélange
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

<input checked="" type="checkbox"/> Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix	Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.
Reference Dye	Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.
RT/RNase Block Enzyme Mixture	Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Composants de toxicité inconnue	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Pourcentage de la mixture composée d'ingrédient(s) de toxicité par inhalation aiguë inconnue : 10 - 30% Pourcentage de la mixture composée d'ingrédient(s) de toxicité cutanée aiguë inconnue : 1 - 10% Pourcentage de la mixture composée d'ingrédient(s) de toxicité par inhalation aiguë inconnue : 1 - 10% Pourcentage de la mixture composée d'ingrédient(s) de toxicité par inhalation aiguë inconnue : 30 - 60%
--	--	---

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Pas de mention d'avertissement. Pas de mention d'avertissement. Pas de mention d'avertissement.
Mentions de danger	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Prévention	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
Intervention	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
Stockage	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
Élimination	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
Éléments d'étiquetage supplémentaires	: <input checked="" type="checkbox"/> 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
Exigences d'emballages spéciaux		

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Avertissement tactile de danger	: <input checked="" type="checkbox"/> Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix	Non applicable.
	Reference Dye	Non applicable.
	RT/RNase Block	Non applicable.
	Enzyme Mixture	

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix	Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.
	Reference Dye	Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.
	RT/RNase Block	Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.
	Enzyme Mixture	

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix	Aucun connu.
	Reference Dye	Aucun connu.
	RT/RNase Block	Aucun connu.
	Enzyme Mixture	

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix	Mélange
	Reference Dye	Mélange
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
<input checked="" type="checkbox"/> Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix					
glycerol	REACH #: Annexe V CE: 200-289-5 CAS: 56-81-5	≥10 - ≤25	Non classé.	-	[1]
RT/RNase Block Enzyme Mixture					
glycerol	REACH #: Annexe V CE: 200-289-5 CAS: 56-81-5	≥50 - ≤75	Non classé.	-	[1]
			Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.		

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, n'est classé ou ne contribue à la classification de la substance, et ne nécessite donc un signalement dans cette section.

Type

<input checked="" type="checkbox"/> Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix	[1] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
RT/RNase Block Enzyme Mixture	[1] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours**

Contact avec les yeux	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
	Reference Dye	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Reference Dye	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Contact avec la peau	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix	Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Reference Dye	Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Ingestion	:  2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix	Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Reference Dye	Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Protection des sauveteurs	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Effets aigus potentiels sur la santé**

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Contact avec les yeux	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Inhalation	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements spécifiques	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Pas de traitement particulier. Pas de traitement particulier. Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant. Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant. Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucun connu. Aucun connu. Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
Produits de combustion dangereux	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes de soufre Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote composés halogénés oxyde/oxydes de métal Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
--	--	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
	Reference Dye	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
	Reference Dye	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
Pour les secouristes	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».
	Reference Dye	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
	Reference Dye	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

RT/RNase Block
Enzyme Mixture

égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : 2X Brilliant II SYBR®
QRT-PCR Master Mix

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Reference Dye

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

RT/RNase Block
Enzyme Mixture

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : 2X Brilliant II SYBR®
QRT-PCR Master Mix
Reference Dye

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

RT/RNase Block
Enzyme Mixture

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : 2X Brilliant II SYBR®
QRT-PCR Master Mix

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

Reference Dye

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

RT/RNase Block
Enzyme Mixture

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix	Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.
	Reference Dye	Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Applications industrielles, Applications professionnelles. Applications industrielles, Applications professionnelles. Applications industrielles, Applications professionnelles.
Solutions spécifiques au secteur industriel	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Non disponible. Non disponible. Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Glycérol	Ministère du travail (France, 10/2022). Notes: Valeurs limites admises (circulaires) VME: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: Aerosol
RT/RNase Block Enzyme Mixture Glycérol	Ministère du travail (France, 10/2022). Notes: Valeurs limites admises (circulaires) VME: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: Aerosol

Indices d'exposition biologique

Aucun index d'exposition connu.

Procédures de surveillance recommandées

Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Aucune DNEL/DMEL disponible.

PNEC

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection respiratoire** : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Aspect**

État physique	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Liquide. Liquide. Liquide.
Couleur	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Odeur	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Seuil olfactif	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Inflammabilité	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Point d'éclair	:	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

	Nom des composants	Vase clos		Vase ouvert	
		°C	Méthode	°C	Méthode
Température d'auto-inflammabilité	2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix				
	diméthylsulfoxyde	87	ASTM D 93	87	-
	glycerol	-	-	177	-
	RT/RNase Block Enzyme Mixture				
	glycerol	-	-	177	-
Température de décomposition	2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix				
	diméthylsulfoxyde	300 à 302	-		
	glycerol	370	-		
	RT/RNase Block Enzyme Mixture				
	glycerol	370	-		
pH	2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix	Non disponible.			
	Reference Dye	Non disponible.			
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	Non disponible.			
Viscosité	2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix	Non disponible.			
	Reference Dye	Non disponible.			
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	Non disponible.			
Solubilité(s)	Support	Résultat			
	2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix eau	Soluble			
	Reference Dye eau	Soluble			
	RT/RNase Block Enzyme Mixture eau	Soluble			
Coefficient de partage: n-octanol/eau	2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix	Non applicable.			
	Reference Dye	Non applicable.			
	RT/RNase Block Enzyme Mixture	Non applicable.			
Pression de vapeur					

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Nom des composants	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix						
eau	17.5	2.3	-	92.258	12.3	-
diméthylsulfoxyde	0.42	0.056	EU A.4	-	-	-
Reference Dye						
eau	17.5	2.3	-	92.258	12.3	-
RT/RNase Block Enzyme Mixture						
eau	17.5	2.3	-	92.258	12.3	-
glycerol	0.000075	0.00001	-	0.0025	0.00033	-

Taux d'évaporation : 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Non disponible.
 Reference Dye Non disponible.
 RT/RNase Block Enzyme Mixture Non disponible.

Densité relative : 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Non disponible.
 Reference Dye Non disponible.
 RT/RNase Block Enzyme Mixture Non disponible.

Densité de vapeur : 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Non disponible.
 Reference Dye Non disponible.
 RT/RNase Block Enzyme Mixture Non disponible.

Propriétés explosives : 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Non disponible.
 Reference Dye Non disponible.
 RT/RNase Block Enzyme Mixture Non disponible.

Propriétés comburantes : 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Non disponible.
 Reference Dye Non disponible.
 RT/RNase Block Enzyme Mixture Non disponible.

Caractéristiques particulières

Taille des particules moyenne : 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Non applicable.
 Reference Dye Non applicable.
 RT/RNase Block Enzyme Mixture Non applicable.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants. Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants. Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Le produit est stable. Le produit est stable. Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
10.5 Matières incompatibles	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Peut réagir ou être incompatible avec des matières comburantes. Peut réagir ou être incompatible avec des matières comburantes. Peut réagir ou être incompatible avec des matières comburantes.
10.6 Produits de décomposition dangereux	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non disponible.

Estimations de la toxicité aiguë

N/A

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture

Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation, Yeux.
Non disponible.
Voies d'entrée probables : Voie orale, Voie cutanée, Inhalation, Yeux.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec les yeux	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Contact avec les yeux	: 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix	Aucune donnée spécifique.
	Reference Dye	Aucune donnée spécifique.
	RT/RNase Block	Aucune donnée spécifique.
	Enzyme Mixture	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Généralités : 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix
Reference Dye
RT/RNase Block
Enzyme Mixture

Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix
Reference Dye
RT/RNase Block
Enzyme Mixture

Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix
Reference Dye
RT/RNase Block
Enzyme Mixture

Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction : 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix
Reference Dye
RT/RNase Block
Enzyme Mixture

Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.
Aucun effet important ou danger critique connu.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

11.2.2 Autres informations

RT/RNase Block Enzyme Mixture Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Peut causer une sensibilisation de la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.
-----------------------------------	------	------	------

Informations complémentaires

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO : Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Aucune substance répertoriée

Étiquette : 2X Brilliant II SYBR® QRT-PCR Master Mix Reference Dye RT/RNase Block Enzyme Mixture Non applicable. Non applicable. Non applicable.

Autres Réglementations UE

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air : Référencé

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

les polluants organiques persistants

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations nationales

Surveillance médicale renforcée : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances pouvant nécessiter une évaluation du risque chimique.

RUBRIQUE 16: Autres informations

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes :

- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
- DMEL = dose dérivée avec effet minimum
- DNEL = Dose dérivée sans effet
- Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
- N/A = Non disponible
- PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
- PNEC = concentration prédite sans effet
- RRN = Numéro d'enregistrement REACH
- vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Non classé.	

Texte intégral des mentions H abrégées

Non applicable.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Non applicable.

Date d'édition/ Date de révision : 29/04/2024

Date de la précédente édition : 29/03/2021

Version : 6

Avis au lecteur

Exclusion de responsabilité: Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.